



ville de
Toulouges.
pour i Treva

**NOTE DE SYNTHÈSE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FEVRIER 2026**

INFORMATIONS

- 1 – Point Village de Noël de la Distillerie 2025
- 2 – Plan de maîtrise sanitaire du restaurant scolaire (power point annexé)

DELEGATIONS DU MAIRE

- Présentation des décisions prises par le maire depuis le dernier conseil municipal (document annexé)

ORDRE DU JOUR

I / FINANCES

1 - Création d'un tarif de location concernant le local situé au 7 rue de la Grangerie

Le local situé au 7 rue de la Grangerie était loué depuis le 1^{er} juillet 2020 par l'association « La Maison des Poppins » qui a résilié le bail professionnel début juillet 2025.

La commune a été sollicitée par Madame et Monsieur AZAIS, dans le cadre de leur projet d'ouverture d'une librairie dans ce même local. Les intéressés entreprendront des travaux à leur charge, afin d'adapter les lieux pour cette nouvelle activité.

Il est demandé au conseil municipal de fixer le nouveau tarif mensuel de location.

2 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association RUNNING 66

Il est proposé au conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 350 € à l'association RUNNING 66 pour l'organisation de la course de la Saint-Valentin.

3 – Signature d'une convention avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales pour l'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire (convention annexée)

Depuis le 1^{er} janvier 2026, la commune a renouvelé pour cinq ans ses contrats d'assurance, dont les risques statutaires.

Le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des P-O assure une mission d'assistance administrative à la gestion des contrats d'assurance statutaire et accompagne la commune depuis de nombreuses années dans cette démarche. Ses missions principales consistent à assurer la gestion des primes, la gestion des sinistres et un accompagnement dans la prévention.

La commune versera annuellement au CDG66 une participation pour frais de gestion à hauteur de 6 % du montant de la prime d'assurance versée à l'assureur.

Afin de mettre en œuvre cette assistance administrative, il y a lieu de signer une convention avec le CDG66 pour définir les conditions selon lesquelles s'établissent et s'organisent les relations entre les deux entités.

2026/535
NB

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le maire à signer la convention et tous documents utiles et nécessaires.

II / COMMANDE PUBLIQUE

1 - Concession de travaux valant autorisation d'occupation domaniale pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur les parkings du centre sportif Jean Torondell – Approbation du choix du concessionnaire et du contrat de concession (analyse des offres annexée)

Lors de sa séance du 14 octobre 2024 le conseil municipal a approuvé le lancement de la procédure de passation d'un contrat de concession de travaux valant autorisation d'occupation domaniale pour la conception, la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective sur les parkings du centre sportif Jean Torondell et a autorisé M. le maire à lancer la procédure de passation.

L'avis public à concurrence a été publié le 19 juin 2025 sur le site marchespublic.info et trois offres recevables ont été réceptionnées le 21 juillet 2025 :

- 1 - APEX ENERGIES
- 2 - SILVERSUN TECHNICS
- 3 - FARADAE

Vu les réunions de la commission de délégation de service public du 21 juillet 2025 (ouverture des offres) et du 14 novembre 2025 (analyse des offres) ;

Considérant l'audition de tous les candidats en date du 3 octobre 2025 afin d'évaluer leur proposition ;

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du concessionnaire et du contrat de concession.

Pour rappel et selon la réglementation, l'analyse des offres a été envoyée par mail à l'ensemble des élus le 19 janvier 2025.

2 – Gestion de la fourrière automobile – Choix du délégataire (analyse des offres annexée)

Lors de sa séance du 8 octobre 2024, le conseil municipal a approuvé le principe de renouvellement de la délégation de service public concernant la gestion de la fourrière automobile selon une procédure simplifiée et a autorisé le maire à lancer la procédure. Cette délégation portera sur une durée de 5 ans, soit du 22 février 2026 au 21 février 2031.

L'avis d'appel à concurrence a été publié le 10 octobre 2025 sur le site marchespublic.info et deux offres recevables ont été réceptionnées le 14 novembre 2025 :

- 1 - Daniel Remorquage
- 2 - SOS Remorquage

Vu les réunions de la commission de délégation de service public du 14 novembre 2025 (ouverture des offres) et du 26 novembre 2025 (analyse des offres), il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire.

Pour rappel et selon la réglementation, l'analyse des offres a été envoyée par mail à l'ensemble des élus le 19 janvier 2025.

2026/536
NB

III / INTERCOMMUNALITE

1 – Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – Révision libre des attributions de compensation des communes membres (tableau annexé)

Par délibération n° 2025/12/347 le conseil communautaire de Perpignan Méditerranée Métropole, lors de sa séance du 15 décembre 2025, a adopté la révision libre des attributions de compensation telle que figurant dans le document annexé à la présente convocation.

Conformément aux dispositions légales, cette délibération doit faire l'objet d'une approbation concordante par l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de PMM.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la révision des attributions de compensation telle que figurant en annexe.

2 - Convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets, déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine – délibération rectificative (pièce jointe en annexe)

Lors de sa séance du 8 décembre 2025, le conseil municipal a approuvé la convention de prestations complémentaires relatives à la compétence déchets déléguées aux communes membres de Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine. La présente convention est conclue pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2026. Les dépenses liées à ces prestations de service sont estimées à 150 400 € et feront l'objet d'une facturation par PMMCU.

Le conseil communautaire qui s'est réuni le 15 décembre 2025 a ajouté une ligne supplémentaire dans la liste des prestations détaillées dans la convention, à savoir « Autres prestations liées à la compétence ».

Compte tenu de cette modification, il est demandé au conseil municipal d'approuver la convention modificative et d'autoriser le maire à la signer.

IV/ CULTURE

1 - Médiathèque Teresa Rebull - Désherbage année 2025 (liste annexée)

Afin de proposer des documents de qualité et adaptés aux usagers, la médiathèque est amenée régulièrement à effectuer un état des lieux des collections, l'objectif étant de proposer au public des collections attractives, pertinentes, actualisées et en bon état.

Cette opération pratiquée par toutes les bibliothèques, est appelée « désherbage ».

Indispensable à la bonne gestion des fonds, le désherbage concerne :

- Les documents en mauvais état physique, sales et crayonnés, et dont la réparation serait impossible ou très onéreuse,
- Les documents au contenu manifestement obsolète,
- Les documents ne correspondant plus à la demande des usagers de la médiathèque.

Aussi, il est proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir autoriser le désherbage dont la liste des collections est annexée à la présente convocation.

V / PETITE ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE

1 - Service ALSH Adolescents - Modification du règlement intérieur par avenant (chapitre 1 du règlement, annexé)

2026/537
NB

A la suite des résultats d'un sondage réalisé auprès des familles participantes aux ateliers « parents/enfants », il apparaît que les créneaux du samedi après-midi ne sont pas adaptés.

Afin de mieux répondre aux besoins des familles, il est proposé de programmer ces ateliers le vendredi soir, une fois par mois.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification et d'autoriser le maire à signer l'avenant modificatif.

2 – Relais petite enfance Carabistouille - Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales (convention jointe en annexe)

Par courrier en date du 14 janvier 2026, la Caisse d'allocations familiales des Pyrénées-Orientales informe la collectivité du renouvellement de la prestation de service unique pour le Relais petite enfance. Ce renouvellement couvre la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce renouvellement et d'autoriser le maire à signer la convention.

VI / PERSONNEL

1 – Création d'emplois d'agent contractuel temporaire de droit public

Il est proposé au conseil municipal de créer quatre emplois d'agent contractuel temporaire de droit public indiqués ci-dessous et d'autoriser le maire à pourvoir à leur recrutement.

➤ Restaurant scolaire

- 1 emploi d'Adjoint technique (Agent d'hygiène et de propreté) pour accroissement temporaire d'activité (ATA) d'une durée d'un an à compter du 01/02/2026 à raison de 30/35ème – IB 367

➤ Aménagement du territoire

- 2 emplois d'Adjoint technique (Agent polyvalent logistique des bâtiments), pour ATA du 01/04/26 au 30/09/2026 à raison de 35/35ème – IB 367

- 1 emploi d'Adjoint administratif – (Gestionnaire administratif), pour ATA du 01/03/26 au 31/08/26 à raison de 28/35ème – IB 367

VII / QUESTIONS DIVERSES

Toulouges, le 27 janvier 2026
Le Maire



Nicolas BARTHE